



## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 3 juin 2019 à 19:30 au Centre des loisirs et à laquelle sont présents Monsieur le Maire François Veilleux, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Mario Perron, Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

### **1. GREFFE**

#### **R-2019-06-6368: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Mario Perron  
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. *GREFFE*
  - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2 Adoption des procès-verbaux des séances du 6, 13 et 27 mai 2019
  - 1.3 Maire suppléant
2. *TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE*
3. *SÉCURITÉ*
  - 3.1 Directeur adjoint –Service incendie
4. *URBANISME*
  - 4.1 Dérogation mineure – 708-710 boul. Renault, lot 3 488 365
  - 4.2 Dérogation mineure – 204, 120<sup>e</sup> Rue, lot 4 061 007
5. *LOISIRS*
  - 5.1 Aide financière Arena
6. *FINANCES*
  - 6.1 Approbation du bordereau des comptes
7. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
  - 7.1 Correspondance
  - 7.2 Affaires nouvelles
  - 7.3 Période de questions
8. *LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*
  - 8.1 Levée ou ajournement de la séance

#### **R-2019-06-6369: Adoption des procès-verbaux des séances du 6, 13 et 27 mai 2019**

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau  
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 6, 13 et 27 mai 2019 soient adoptés tels que rédigés.

#### **R-2019-06-6370: Maire suppléant**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Keven Boutin soit et est nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre octobre 2019.





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019 (suite)

## **2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE**

### **3. SÉCURITÉ**

#### **R-2019-06-6371: Directeur adjoint –Service incendie**

Considérant que suite à la mise en candidature directeur-adjoint au service incendie, plusieurs candidatures ont été reçues;

Considérant que le comité de sélection recommande unanimement son embauche;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville embauche monsieur Émile Paris au poste de directeur adjoint au service de sécurité incendie;

QUE M. Félix Nunez, directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche.

### **4. URBANISME**

#### **R-2019-06-6372: Dérogation mineure – 708-710 boul. Renault, lot 3 488 365**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 2016-341 à la propriété localisée au 708-710, boul. Renault, lot 3 488 365 à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ D'autoriser un empiètement en marge avant secondaire (face à la 9<sup>ème</sup> Avenue) d'une distance de 2,0 m, pour l'agrandissement d'un entrepôt. Le règlement de zonage 2016-341 prescrit une marge avant de 6,0 m pour cette zone (337-P), si la dérogation est acceptée, l'entrepôt aura une marge avant de 4,0 m ou plus

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progrès le 15 mai 2019 et affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site internet de la Ville le 10 mai 2019

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau  
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019 (suite)

**R-2019-06-6373: Dérogation mineure – 204, 120e Rue, lot 4 061 007**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 2016-341 à la propriété localisée au 204, 120<sup>e</sup> Rue, lot 4 061 007 à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ De permettre l'installation d'une piscine hors terre de 12' de diamètre à 1,5 m de distance ou plus, malgré les distances exigées au règlement de zonage 2016-341, de toutes lignes de lot, incluant la ligne de lot avant. La zone 212-H où est située la propriété, prescrit les marges suivantes: avant minimum : 6,0 m, latérale minimale: 1,0 m et arrière minimale: 2,0 m.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progress le 15 mai 2019 et affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site internet de la Ville le 10 mai 2019

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux  
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

## **5. LOISIRS**

**R-2019-06-6374: Aide financière Arena**

Considérant que la Corporation de l'Aréna de Beauceville doit faire face à des obligations financières considérables dans son budget d'opération;

Il est proposé par monsieur Mario Perron  
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accorde un prêt de 60 000 \$ afin de venir en aide à leur besoin de liquidité et ce sans intérêt et sans modalité de remboursement de prévu;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond d'administration.

## **6. FINANCES**

**R-2019-06-6375: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019 (suite)

Appuyée par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2019-05 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

## **7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **Correspondance**

MESSAGE DE LA SQ CONCERNANT LES REMORQUES lu par monsieur le Maire

### **Affaires nouvelles**

### **Période de questions**

Quelques questions sont posées par l'assistance.

## **8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

### **R-2019-06-6376: Levée ou ajournement de la séance**

Il est proposé par monsieur Mario Perron  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

